



Bulletin d'information

Division des Opérations / Groupe Appui Experts – Mars 2020



Les violences intrafamiliales (VIF), la gendarmerie d'Île-de-France reste mobilisée en période de crise sanitaire COVID-19



3919 *

En cas de danger immédiat, appelez le 17.

ARRETONSLESVIOLENCES.GOUV.FR



DÉTECTER – PRÉVENIR

- En composant le 17 ou le 112 en cas d'urgence.
- Sur le portail de signalement en ligne des violences sexuelles et sexistes :
<https://www.service-public.fr/cmi>
- En composant le 3919 (numéro d'écoute pour les victimes de violences conjugales).
- En composant le 119 (numéro d'appel pour l'enfance en danger).
- En composant le 116 006 (numéro d'aide aux victimes).
- En s'appuyant sur les **pharmacies** de proximité, chargées d'accueillir les femmes victimes et d'alerter la gendarmerie.
- Avec l'appui de l'ensemble des partenaires institutionnels et locaux en charge de l'aide aux victimes.
- En contactant la brigade numérique de la gendarmerie :
<https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/A-votre-contact/Contacter-la-Gendarmerie/Discuter-avec-la-brigade-numerique>

TRAITEMENT JUDICIAIRE ET SUIVI DES VICTIMES

- En mobilisant la chaîne judiciaire des enquêteurs de la gendarmerie pour accélérer le traitement des procédures en rapport avec les VIF.
- En poursuivant les investigations en cours dans le respect des consignes sanitaires données en matière de déplacement des victimes convoquées à la gendarmerie pour une audition. À défaut, par tout moyen de liaison, sans toutefois mettre en difficulté ou en danger la personne victime.
- En veillant au respect des mesures de protections déjà prises en faveur des victimes.
- En prolongeant les interventions réalisées au domicile ou après le dépôt de plainte d'une victime, notamment par un rappel au téléphone dans 24 ou 48 heures.

Suivez la gendarmerie sur les réseaux sociaux dans votre département

Facebook

Twitter